COMMISSION Secteur PONTHIEU ET VIMEU

-o-o-o-o-o-

Réunion Coupe du 20 NOVEMBRE 2026

à VAUCHELLES LES QUESNOY.

Présidences : M. Régis PATTE et M. Mickael SELLIER

Présents : Antoine DUCANSEL, Manuel ROSE, Hervé DOUDOUX, Christian LAGUILLIEZ, Nicolas DOUAY, Grégory PLEVERT, Joel LEVECQUE et Franck LECOMTE.

Excusés : Blandine NOZIERE, Mélanie SCHMIDT, Jacques CORROYER, Grégory HORVILLE, René PICARD, Virginie SINOQUET et Stéphane GOURLE.

Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales dans un délai de 2 jours, à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par l'article 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF (à envoyer à wleclercq@somme.fff.fr).

Condoléances :

Les membres de la commission présentent leurs sincères condoléances attristées aux familles endeuillées et citent :

- Mme THOMAS Annick, mère de l'arbitre et ancien président de Béthencourt THOMAS Benoit.
- DUPONT Gérard, ancien joueur de l'US Quend.
- VANSEVENANT Serge, dirigeant chargé de l'entretien des installations de l'US Friville.
- HAZARD Thierry, joueur et dirigeant de l'US Abbeville et de Menchecourt.
- LOTTIN Yvan, joueur de ST Valéry et dirigeant-joueur du Cayeux Futsal.
- SUEUR Pierre, ancien joueur et dirigeant de l'AS Allery.
- DUMONT Jacques, ancien joueur de Mers et arbitre/joueur de Gamaches.
- BILOT Jacques, ancien joueur du SC Abbeville.
- BASTIEN Cyril, ancien joueur de Cambron, d'Ailly le haut clocher, de Grand Laviers et de Valines
- MOITTIE Stéphane, ancien joueur de Mers AC .

Remerciements :

Aux communes de BLANGY, FRIVILLE, OISEMONT, ABBEVILLE, RUE et de VAUCHELLES LES QUESNOY pour le prêt de leur salle et/ou gymnase pour l'organisation des plateaux de Noël. (Soyez nombreux à apporter des jouets pour les plus défavorisés en partenariat avec le Secours Populaire).

CHALLENGE VAQUEZ/DELOISON :

HOMOLOGATION DES RENCONTRES DU 1er TOUR

12 matchs ont eu lieu les 11 et 15 novembre 2026 et n'ont donné lieu à aucune réserve/réclamation.

Sont ainsi qualifiées pour le prochain tour les équipes suivantes :

USC ST OUEN PORTUGAIS 1, FC MAREUIL/HUCHENNEVILLE 2, US BETHENCOURT 2, AS LONG 1, CO WOIGNARUE 1, FC ST VALERY 3, AC AIGNEVILLE 1, ES LE TITRE 1, OL EAUCOURT 2, US LE CROTOY 2, A2LC LONGPRE 2 et AC MERS 1.

AFFAIRES LITIGIEUSES :

- **Match JS MIANNAY 3 – ASIC BOUTTENCOURT 2, du 15/11/26 :**

Réserve d'avant match, confirmées, du capitaine de Bouttencourt 2 sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de Miannay 3 pour le motif suivant :

- des joueurs du club de Miannay 3 sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve recevable.

Après vérification du dernier match de l'équipe 1 de Miannay (contre Amiens RC 1 du 08/11/2026), il s'avère que 2 joueurs (Cougnon G et Facquer F) ont bien participé au match de l'équipe 3 du 15/11/2026 mais sont dans leurs droits puisque l'article 3,2a) des règlements de coupe de secteur dit que : « *si l'équipe supérieure joue un match officiel le même jour ou le lendemain , sont autorisés au maximum à figurer sur la feuille de match 2 joueurs ayant participé le dernier match en compétition officielle en équipe supérieure* » puisque l'équipe 1 a joué en Challenge CRCA le 15/11/2026 .

Après vérification du dernier match de l'équipe 2 de Miannay (contre USNF 2 du 07/11/2026), il s'avère que 2 joueurs, Macquart K et Peltier R ont bien participé également au match de l'équipe 3 du 15/11/2026. Sachant que l'équipe 2 ne participait à aucune compétition officielle le jour même ou le lendemain, l'article 3,2,b du règlement des coupes de secteur dit que : « *si l'équipe supérieure ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain, aucun joueur ayant participé au dernier match en compétition officielle en équipe supérieure n'est autorisé à figurer sur la feuille de match* ».

La Commission dit que les joueurs Macquart K et Peltier R n'étaient pas autorisés à participer à la rencontre JS Miannay 3 – ASIC Bouttencourt 2.

La Commission donne match perdu par pénalité à la JS Miannay 3 sur le score de 3 à 0.
Les frais de réserve de 30 € sont portés au débit du club de Miannay.
Le club de Bouttencourt 2 est donc qualifié pour le tour suivant.

TIRAGE TOUR DE CADRAGE DU CH. VAQUEZ/DELOISON

Les rencontres se dérouleront le dimanche 29 novembre 2026 à 14H30 sur le terrain du 1er club nommé :

- CO WOIGNARUE 1 - USC ST OUEN PORTUGAIS 1
- FC ST VALERY 3 - AS LONG 1

- FC MAREUIL HUCHENNEVILLE 2 - ES LE TITRE 1
- OL EAUCOURT 2 - ASIC BOUTTENCOURT 2
- US LE CROTOY 2 - AC MERS 1

Sont exemptes les équipes de AC AIGNEVILLE 1, A2LC LONGPRE 2 et US BETHENCOURT 2.

. Utilisation de la feuille de match informatisée
. 1 arbitre / rencontre
. Frais d'arbitrage à charge du club recevant
. Saisir les résultats sur la FMI avant 20h00 le soir du match

. Participation en équipe inférieure :
Voir article 3 du règlement des coupes secteur.

. Réserves, réclamations :
Voir article 10 du règlement des coupes secteur. A adresser obligatoirement au District de la Somme (wleclercq@somme.fff.fr) et transmettre en copie à (selliermickael3@gmail).

CHALLENGE HANOCQ/TAVERNIER :

HOMOLOGATION DES RENCONTRES DU 1ER TOUR

11 matchs ont eu lieu les 11 et 15 novembre 2026 et n'ont donné à aucune réserve/réclamation.
Sont ainsi qualifiés pour le tour suivant les équipes suivantes :
AC HALLENCOURT 2 , AS GAPENNES/YVRENCH 1, AS MAISNIERES 1 , SC TEMPLIERS OISEMONT 3, US BOUILLANCOURT 1, OISEMONT FC 3, BETHENCOURT 3, MERS 2, SC VIMEU 1, AS LONG 2 et JS CAMBRON 2.

TIRAGE TOUR DE CADRAGE DU CH. HANOCQ/TAVERNIER
Les rencontres se dérouleront le dimanche 29 novembre 2026 à 14h3.0 sur le terrain du premier club nommé :

- JS CAMBRON 2 - OISEMONT FC 3
- AS MAISNIERES 1 - SC OISEMONT TEMPLIERS 3
- US BOUILLANCOURT 1 - AS GAPENNES/YVRENCH 1

Sont exemptes les clubs de US BETHENCOURT 3, AC HALLENCOURT 2, AS LONG 2, SC VIMEU 1 et AC MERS 2.

. Utilisation de la feuille de match informatisée
. 1 arbitre / rencontre
. Frais d'arbitrage à charge du club recevant
. Saisir les résultats sur la FMI avant 20h00 le soir du match

. Participation en équipe inférieure :
Voir article 3 du règlement des coupes secteur.

. Réserves, réclamations :
Voir article 10 du règlement des coupes secteur. A adresser obligatoirement au District de la Somme (wleclercq@somme.fff.fr) et transmettre en copie à (selliermickael3@gmail).

CHALLENGE BOUTE/MENNERET U17/U18

HOMOLOGATION DES RENCONTRES DU 1ER TOUR :

7 matchs ont eu lieu les 17 et 31 octobre 2026 et n'ont donné à aucune réserve/réclamation.

Sont qualifiés pour les ¼ de finale les équipes de : FC ST RIQUIER U17, FC ST RIQUIER U18, AUXILOISE U18, OISEMONT FC U17, AUXILOISE U17, OL EAUCOURT U17 et AV NOUVION U18.

CHALLENGE GARDIN/FOURDRIN U15/U16

HOMOLOGATION DES RENCONTRES DU 1ER TOUR

9 matchs ont eu lieu les 17 et 31 octobre 2026 et n'ont donné à aucune réserve/réclamation.
Sont qualifiées pour le tour suivant les équipes de : QUEND U15, HARONDEL U16, OISEMONT FC U15 (par pénalité, voir PV juridique du 22/10/2026), GAMACHES U16, GAMACHES U15, ST VALERY U15, SC ABBEVILLE U15, MIANNAY U15 et LE TITRE U16.

TIRAGE D'UN MATCH DE CADRAGE
La rencontre se déroulera le samedi 12 DECEMBRE 2026 à 15H00 sur le terrain du 1er nommé :

- AS GAMACHES U16 - ES LE TITRE U16

Sont exempts et qualifiées pour les ¼ DE FINALE les équipes de : US QUEND U15 , ES HARONDEL U16 , OISEMONT FC U15, AS GAMACHES U15, FC ST VALERY U15, SC ABBEVILLE U15 et MIANNAY U15.

. Utilisation de la feuille de match informatisée
. 1 arbitre / rencontre
. Frais d'arbitrage à charge du club recevant
. Saisir les résultats sur la FMI avant 20h00 le soir du match

. Participation en équipe inférieure :
Voir article 3 du règlement des coupes secteur.

. Réserves, réclamations :
Voir article 10 du règlement des coupes secteur. A adresser obligatoirement au District de la Somme (wleclercq@somme.fff.fr) et transmettre en copie à (selliermickael3@gmail).

AMENDES

FORFAIT, 15€ :

- AS ARREST, Challenge VAQUEZ/DELOISON du 15/11/26
- CO WOIGNARUE 2, Challenge HANOCQ/TAVERNIER du 15/11/26
- FC MAREUIL HUCHENNEVILLE, Challenge BOUTE/MENNERET du 17/10/26

Le Président : PATTE R.



Le Secrétaire : SELLIER M.

